

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 12 janvier 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) M. BERTHIER , M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membre excusé représenté : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM).

Membres excusés : (2) M. BARRON, Mme BERNARD.

Membres absents : (2) Mme LE GRAND, Mme ROLLIN.

Date de convocation : 5 janvier 2010

Délibération n° : 6-2010

Objet : Paiement d'une contravention

Des véhicules frigorifiques du service de livraison des repas à domicile du CCAS ont été prêtés aux services du Pôle Vie des quartiers en juin dernier à l'occasion de manifestations.

Le CCAS a été destinataire d'une contravention pour excès de vitesse en date du 12 juin concernant un des véhicules au moment du prêt.

La Direction Générale du CCAS a saisi la direction du pôle afin de retrouver l'agent qui conduisait le véhicule au moment de l'excès de vitesse. Or l'agent concerné n'a pu être identifié.

La contravention qui s'élève aujourd'hui à 300 € du fait d'un montant majoré, reste donc à la charge du CCAS, propriétaire du véhicule.

Les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le paiement de la contravention d'un montant de 300 €,
- décident que la dépense sera imputée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 67, nature 6712.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAG : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 JAN. 2010



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM



PUBLIÉ LE 13 JAN. 2010